

La réserve nationale de faune du Cap-Tourmente a été créée en 1978 pour protéger l'écosystème du marais à scirpes, utilisé par la Grande Oie des neiges en migration.



Ce territoire protégé de 23 km² comprend de grandes étendues de marais, de marécages, de plaines agricoles et de forêts. La réserve nationale de faune du Cap-Tourmente est reconnue comme une zone humide d'importance internationale par la Convention de Ramsar.

Massif rocheux grandiose au bord du fleuve Saint-Laurent, le cap Tourmente abrite plus de 180 espèces d'oiseaux, 700 espèces de plantes et une trentaine d'espèces

de mammifères.

Plusieurs vestiges du passé témoignent de plus de 400 ans d'occupation agricole, ce qui en fait l'un des sites fondateurs du Canada.

Mettez tous vos sens en éveil pour découvrir, apprécier et protéger ce trésor national!



Conseils pratiques

Environnement Canada met à la disposition des visiteurs des installations sécuritaires et les informe des risques inhérents aux activités en milieu naturel. Vous êtes responsable de vous conformer aux directives et de bien planifier votre visite pour assurer votre propre sécurité.

- Portez des chaussures de marche, des vêtements adaptés aux conditions météo et protégez-vous du soleil.
- Prévoyez une collation et un breuvage (l'eau des cours d'eau peut être impropre à la consommation).
- Prévenez les rencontres avec les ours noirs: faites du bruit! Prenez connaissance des avis et informez le personnel de toute observation d'ours.
- Protégez-vous des insectes piqueurs.

■ En cas d'urgence:

 Personnel de la réserve: 418-827-4591 • Téléphone public ou cellulaire: 911



Ce symbole délimite le territoire de la réserve nationale

de faune. La flore et la faune qui s'y trouvent sont protégées.

Respectez la réglementation en viqueur. Des agents d'application

de la loi sur la faune exercent une surveillance dans la réserve.

En vous conformant à

cette réglementation, vous

contribuez à la conservation

de leurs habitats ainsi qu'à

la sauvegarde des espèces

L'accès à la réserve

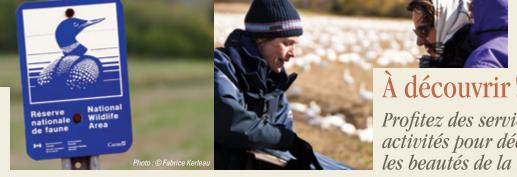
est interdit en dehors

d'ouverture affichées.

des périodes et heures

en péril.

des espèces sauvages et



Profitez des services et des activités pour découvrir les beautés de la réserve.

DE MAI À OCTOBRE:

- **20** km de sentiers pédestres
- Centre d'interprétation : information, exposition et projections audiovisuelles
- Outils de découverte: BioTrousse, rallye nature avec GPS, géocache, circuit historique, jumelles, quide d'identification des oiseaux
- Activités d'animation en nature
- Aires de pique-nique

DE JANVIER À MARS:

- 6 km de sentiers de marche hivernale
- Réseau de mangeoires pour les oiseaux
- Relais chauffé



Environnement

Environment



RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU CAP-TOURMENTE

Carte des sentiers pédestres



Canada

Respectez le code d'éthique du visiteur

- Informez-vous de l'accessibilité des sentiers et des conditions saisonnières.
- Demeurez dans les sentiers et respectez les zones d'accès et de conservation.
- Rapportez vos déchets et jetez-les dans les contenants prévus à cette fin.
- Respectez les végétaux, ne les cueillez pas.
- Respectez les autres visiteurs et le milieu naturel.

N° de cat.: CW66-305/2014F-PDF ISBN: 978-0-660-22593-7

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec l'informathèque d'Environnement Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, 2014

Pour plus d'informations Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente

570, chemin du Cap-Tourmente Saint-Joachim (Québec) GOA 3X0

418-827-4591 (centre d'interprétation) 418-827-3776 (administration) Télécopieur:

Téléphone:

418-827-6225

Position géographique: N 47° 03.860′ W 70° 47.774′

Courriel: cap.tourmente@ec.qc.ca Site Internet: www.ec.gc.ca/ap-pa

La réserve nationale de faune du Cap-Tourmente fait partie d'un réseau national de 146 aires protégées gérées par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada. Ce réseau assure la protection des espèces sauvages, notamment des oiseaux migrateurs, des espèces en péril et de leurs habitats.



